

**Rendez-vous
sur l'application
PanneauPocket**↑ **Télécharger gratuitement****f** SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK & SUR PANNEAUPOCKET
www.smictom-gien.com

L'ESSENTIEL

! du **TRI!**

JOURNAL D'INFORMATIONS ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU GIENNOIS

Édito



Dans ce numéro 34 du Journal, sont évoquées deux grandes thématiques pour notre collectivité. Tout d'abord le tri, il faut y penser, il faut le faire, il faut se lancer, il faut s'y mettre ; il n'est jamais trop tard pour bien faire ! N'oubliez pas que nous arrivons dans la pire période, en termes de production de déchets, de l'année. Les fêtes, qui devraient être plus conviviales qu'en 2020, seront aussi synonymes de tas de déchets devant les maisons. C'est là résultante des cadeaux, des emballages et des grands repas. Triez donc les emballages en verre, triez les cartons de jouets des enfants, triez les emballages en plastique, réutilisez les papiers cadeaux, pensez que la vaisselle jetable ne sera jamais aussi chaleureuse que de la vraie vaisselle pour une belle table, et puis, évitez de gaspiller : compostez.

Car le deuxième grand thème du journal sera celui-ci : le compostage. Comme d'autres collectivités, le SMICTOM se lance dans la mise à disposition de composteurs permettant de réduire le volume de vos déchets. Le compostage ; un geste bénéfique pour la planète et pour vos futures plantations. Pensez-y !

Le SMICTOM fait son apparition sur l'application PanneauPocket. Beaucoup de communes de notre territoire sont déjà adhérentes. Aussi il suffit juste, si vous avez l'application, d'ajouter le SMICTOM du Giennois.

Encarté dans ce Journal, vous trouverez le calendrier des collectes riche en informations essentielles. Gardez-le toujours sous la main notamment pour la collecte des sacs jaunes ou des encombrants 2022.

Je vous souhaite de très belles fêtes de Noël et une excellente année 2022.

Le Président
Yves BOSCARDIN**TRIEZ,
TRIEZ, TRIEZ
ENCORE !**

PAGE 2

**QUEL
PARCOURS
SUIVENT
VOS
EMBALLAGES ?**

PAGE 3

**BRÈVES
& INFOS**

PAGE 3

COMPOSTAGE

PAGE 4

TRIONS NOS DÉCHETS !

Alors que semble se dessiner une porte de sortie de pandémie, que nos vies « normales » semblent pouvoir reprendre, il ne faut pas oublier les enjeux liés aux déchets. En cette période électorale qui fera de 2022 une année importante où l'écologie sera très probablement au cœur des débats, des préoccupations et des programmes, n'oubliez pas une chose : triez c'est simple, accessible et c'est un geste qui permet de préserver nos ressources naturelles si essentielles à la vie sur Terre.

TRIEZ,
TRIEZ, TRIEZ
ENCORE

Il y a presque 2 décennies, sur le territoire du SMICTOM, il n'y avait quasiment pas de tri. Seul le verre était à déposer dans des conteneurs dédiés. En 20 ans, les choses ont considérablement changé évidemment. Il aura fallu une loi, celle du 1er avril 1992.

Historiquement c'est le vrai point de départ, en France, du tri et du recyclage. En effet, cette loi impose à tous les industriels la mise en place de filières de traitement des emballages. Les collectivités doivent organiser le ramassage de ces emballages.

En 2003 la collecte sélective démarre sur le territoire du SMICTOM de Gien (devenu depuis le SMICTOM du Giennois). Geste nouveau, pas toujours facile à comprendre surtout pour les emballages en plastique. Car en effet, au tout début, les consignes donnaient la possibilité de trier, pour la catégorie des plastiques, uniquement les bouteilles et flacons. Ce qui entraînait une incompréhension pour les citoyens « trieurs » volontaires. Pourquoi tel plastique et pas un autre ? Il faudra attendre 15 ans pour faire évoluer les choses et permettre ce qui est désormais l'unique et seule consigne à retenir : **tous les emballages se trient**. Pas ou peu de révolution pour les cartons, les emballages en métal et les briques alimentaires, depuis toujours il se trient sans condition.

CONSIGNES DE TRI



TOUS LES PAPIERS SE TRIENT CONTAINER BLEU

Journaux, magazines, prospectus, catalogues...

En vrac sans leur film plastique



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT CONTAINER JAUNE

Emballages en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques...

En vrac et vides ou en sac jaune



CONTAINER VERT

Bouteilles, bocaux, pots en verre

En vrac et vides, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle



Chaque emballage trié est un geste important pour la sauvegarde des ressources naturelles qui constituent la matière première de nos emballages. Trier c'est permettre de réutiliser une matière déjà existante.

➔ Recycler vos papiers, c'est couper moins d'arbres pour fabriquer de nouvelles feuilles et ainsi préserver des espèces en voie de disparition du fait de la déforestation.

➔ Refondre nos emballages en plastique pour en créer de nouveaux, c'est économiser le pétrole.

Le verre est un matériau recyclable à l'infini pourquoi donc le jeter aux ordures ménagères alors qu'il ne brûlera pas dans l'incinérateur ?

Alors que les alarmes et avertissements retentissent au sujet du réchauffement climatique, sur l'état de notre planète, sur différents scénarios inquiétants pour l'avenir, une prise de conscience est nécessaire.

Face à nos déchets, il est (encore) temps d'agir !

Alors oui, triez, triez et triez encore...

DERNIÈRE MINUTE !!!



PanneauPocket

Le SMICTOM du Giennois est heureux de vous annoncer sa nouvelle collaboration avec l'application PanneauPocket.

Ce système d'alertes vous permettra de recevoir des rappels et des informations essentielles sur la gestion des déchets via votre smartphone.

Comment faire si vous n'avez pas l'application ?

Recherchez puis téléchargez PanneauPocket dans votre « store », Google Play, App Store... ou flashez le code ci dessous.

Une fois installée, ouvrez l'application et cherchez l'entité SMICTOM du Giennois. Cliquez ensuite sur l'icône ♥ à droite du nom. Vous êtes alors abonné aux actualités du SMICTOM.

Que faire si vous possédez déjà l'application ?

Nombreuses sont les collectivités du territoire déjà adhérentes (voir ci-dessous). Aussi, si vous possédez déjà l'application il suffit de chercher l'entité SMICTOM du Giennois et de cliquer sur l'icône ♥ à droite du nom pour vous abonner à nos alertes.

Liste des collectivités adhérentes à PanneauPocket :

Beaulieu sur Loire • Boismorand • Briare • Cernoy en Berry • Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais • Dammarie en Puisaye • Faverelles • La Chapelle sur Aveyron • Langesse • Le Charme • Le Moulinet sur Solin • Nogent sur Vernisson • Ousson sur Loire • Ouzouer sur Trézée • Saint Firmin sur Loire • Saint Gondon • Saint Martin sur Ocre • Thou



100% ANONYME | 100% GRATUIT | 0 PUBLICITÉ

Télécharger
gratuitement



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

QUEL PARCOURS SUIVENT VOS EMBALLAGES ?

Chaque emballage trié connaît un parcours propre à sa matière et à sa composition.

Seul point commun, ils sont expédiés sans être mélangés, après collecte, en un même endroit appelé centre de tri.

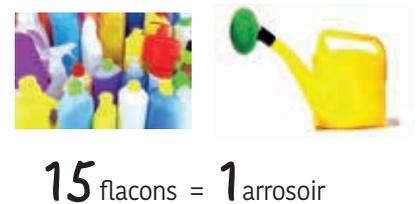
Explications :



Le saviez-vous ?

Le métal, utilisé pour fabriquer des boîtes de conserve, est un matériau recyclable à 100% et à l'infini. L'acier comme l'aluminium, conservent leurs propriétés et leurs performances techniques à chaque recyclage.

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini ! Aujourd'hui, 7 bouteilles sur 10 sont recyclées. Le verre peut être refondu à l'infini pour fabriquer de nouveaux produits en verre, sans aucune perte de qualité, de transparence ou de matière.



Quelques exemples de produits du quotidien issus du recyclage



Calendrier de collectes 2022

Le SMICTOM a le plaisir de vous offrir le calendrier de collectes 2022. Sur ce document vous trouverez le jour de ramassage de vos déchets, la date de ramassage des encombrants et les informations sur les déchèteries. Au dos de celui-ci se trouve, le calendrier de collectes pour les communes qui bénéficient du ramassage des sacs jaunes en porte à porte.

Si vous souhaitez obtenir un calendrier plus détaillé, rendez-vous sur notre site internet www.smictom-gien.com, dans la rubrique « jour de collecte ». Sélectionnez ensuite votre commune et vous trouverez alors un lien pour télécharger votre calendrier personnalisé.

Jours fériés pour 2022

Il n'y aura aucun décalage de collectes pour l'année 2022. En effet, le 1er janvier tombant un samedi et les 1er mai et 25 décembre un dimanche, aucun décalage ni rattrapage ne seront à prévoir.

Pour rappel, les autres jours fériés sont des jours où les déchets sont ramassés tout à fait normalement. Aucune inquiétude le SMICTOM communique toujours sur ses réseaux pour vous le rappeler. Pour recevoir l'information en direct sur votre téléphone, téléchargez l'application PanneauPocket (voir page 2).

Les déchèteries seront ouvertes uniquement de 9h00 à 12h00 les vendredis 24 et 31 décembre 2021. Elles seront fermées l'après-midi.

COMPOSTAGE

MODE
D'EMPLOI

Les biodéchets sont constitués de déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables.

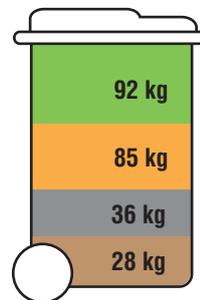
Ils représentent environ 40% de nos ordures ménagères, soit 92kg par an, par habitant.

Ne jetez plus vos déchets organiques à la poubelle, valorisez-les en compostant !

Ainsi, vos épluchures de fruits et de légumes, restes alimentaires, marcs de café, sachets de thé, etc... n'iront plus aux ordures mais vont être valorisés dans le but d'obtenir du compost.

Après avoir équipé certains établissements scolaires, le SMICTOM propose aux habitants disposant d'un terrain de composter.

Un acte simple et gratuit.



Pour une poubelle de **241 kg**

de **déchets organiques**

de **produits recyclables**

de **déchets autres (pharmacie...etc)**

textiles, sanitaires

Le compostage, en quoi ça consiste ?



1

Choisir l'endroit parfait pour installer son composteur (sol plat, mi-ombre, au contact de l'herbe).



2

L'alimenter en bio-déchets et brasser de temps en temps



3

10 mois plus tard, récolter le compost mûr prêt à être utilisé !

Pourquoi composter ?

- Limiter son apport de déchets alimentaires dans la poubelle classique ;
- Créer son propre compost (substitut équivalent au terreau) gratuitement ;
- Pour les nombreux bienfaits du compost : favorise la croissance des végétaux et des racines, améliore la porosité du sol, la capacité de rétention d'eau et limite l'apparition des maladies ;
- Gérer ses propres déchets ;
- Avoir un geste en faveur de la planète.

Le SMICTOM met à disposition des composteurs en plastique recyclé de deux capacités (un composteur par foyer uniquement).
- 300L (foyers de 1 à 3 personnes)
- 600L (foyers de 4 personnes ou plus).

Concrètement comment ça se passe ?

- 1- Vous récupérez un formulaire d'inscription, format papier en mairie ou au syndicat, format électronique sur le site du SMICTOM, www.smictom-gien.com
- 2- Vous envoyez le formulaire rempli à l'adresse postale du SMICTOM ou par mail : compostage@smictom-gien.com
- 3- Vous serez recontactés par un agent du SMICTOM afin de confirmer le rendez-vous,
- 4- Vous venez chercher votre composteur à l'endroit et l'heure confirmés. Un bio seau ainsi qu'un guide de compostage vous seront délivrés lors de la remise du composteur.



photo non contractuelle

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 02 38 05 06 75 ou par mail via compostage@smictom-gien.com